



## **AVIS PUBLIC**

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, à tous les citoyens de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que le Règlement numéro 231 intitulé « **Règlement numéro 231 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges abrogeant le règlement numéro 178** » est entré en vigueur le 25 décembre 2016 suite à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situés au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi qu'aux bureaux des municipalités locales.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-sept (2017).

---

**SIMON BELLEMARE**

Directeur général adjoint  
et secrétaire-trésorier adjoint